



Initiative Citoyenne pour une Energie Alternative

Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées à capital variable

Adresse de gestion : appt1, 8 allée de Pomarède – 31670 Labège

- Téléphone: 09 52 00 02 06
- Email: contact@icea-enr.fr
- Site Web: <http://icea-enr.fr>

MARCHÉ PRIVE

Production d'Electricité photovoltaïque

Année : 2022

REGLEMENT DE CONSULTATION

Ecole publique Damase Auba
72B, Avenue Salvador Allende
31320 Castanet-Tolosan

Date limite de réception des offres :

04 mai 2022

1.	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
2.	INTERVENANTS	3
2.1.	Maitre d'ouvrage.	3
2.2.	Maîtrise d'œuvre.	3
2.3.	Contrôle technique.	3
3.	ORGANISATION DE LA CONSULTATION	4
3.1.	Dossier de consultation.	4
3.2.	Visite du site des travaux	4
3.3.	Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).	4
3.4.	Variantes.	4
3.5.	Délai d'exécution.	4
3.6.	Modifications de détail au dossier de consultation.	4
3.7.	Délai de validité des offres.	4
3.8.	Négociation.	4
4.	PRESENTATION DES OFFRES.	5
5.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.	6
6.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.	6

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.

La présente consultation concerne les travaux ou les ouvrages suivants :

Production d'électricité photovoltaïque

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

Ecole publique Damase Auba
72B, Avenue Salvador Allende
31320 Castanet-Tolosan

Date envisagée pour la réalisation des travaux : Juillet-Aout 2022 sous réserve de la signature préalable de la convention entre le propriétaire du bâtiment et ICEA.

Nota : L'installation concernant une école les travaux devront avoir lieu pendant une période de congés scolaires. La période des congés d'été est visée.

2. INTERVENANTS

2.1. MAITRE D'OUVRAGE.

Le maître de l'ouvrage est: Société Coopérative ICEA

La personne signataire du marché est son Président:

Jean-Paul GARDETTE

appt1, 8 allée de Pomarède

31670 Labège

Tél : 09 52 00 02 06

Tél : 06 70 30 31 42

2.2. MAITRISE D'ŒUVRE.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le BET RAMAT – 146, Avenue Marceau Hamecher, 82000 MONTAUBAN

coordonnées:

e-mail : contact@bet-ramat.fr

Gsm : 06 25 75 14 64

Fixe : 05 81 04 10 54

La mission du maître d'œuvre est une mission de base.

2.3. CONTROLE TECHNIQUE.

L'opération à réaliser est soumise au contrôle technique prévu par la loi du 4 janvier 1978 relative à l'assurance construction.

La mission de contrôle technique sera assurée par le bureau de contrôle choisi par le maître d'ouvrage :

Sud Est Prévention

[Agence de Montpellier](#) : 8 Rue Jean Monnet 34830 CLAPIERS.

3. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

3.1. DOSSIER DE CONSULTATION.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- règlement de consultation (RC),
- acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles,
- cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes éventuelles,
- cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- documents techniques appelés par le CCTP,
- cadre de décomposition du prix global forfaitaire (C.D.P.G.F.).

3.2. VISITE DU SITE DES TRAVAUX

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisés.

3.3. COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP).

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

3.4. VARIANTES.

Les candidats doivent répondre sur l'offre de base.

L'entreprise peut proposer en complément de son offre des variantes respectant les caractéristiques demandées.

3.5. DELAI D'EXECUTION.

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

3.6. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détails au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.8. NEGOCIATION.

La maitre d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats les mieux placés.

3.9. CHOIX DU TITULAIRE

La maitre d'ouvrage retiendra la proposition présentant le meilleur compromis tehnico économique.

4. PRESENTATION DES OFFRES.

Le candidat présente sa candidature conformément à l'article 44 relatif aux « conditions de participation » et aux articles 48 et 49 relatifs à la « présentation des candidatures » du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le répertoire électronique à remettre au pouvoir adjudicateur contiendra l'ensemble des documents suivants :

A - Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement - document joint à compléter, à dater et signer.
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ci-joint, à dater et signer,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ci-joint à accepter sans modification, à dater et signer,
- La décomposition du prix global forfaitaire, établie en utilisant obligatoirement le cadre joint au dossier de consultation (CDPGF) et présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue et le prix de l'unité correspondant.

B – Un description de l'organisation comprenant

- Une présentation de l'entreprise
- Les garanties professionnelles : charte de qualification, références de l'entreprise pour des prestations de même nature, certificats de capacité, moyens humain et matériel.
- Les personnes impliquées dans le projet
- Les Qualifications Quali PV elec / Bât
- Le programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire l'enchaînement et la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier
- Plan de prévention indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier ;
- sous-traitance déclarée ou envisagée.

C - Un mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux ; ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat spécifiques à ce chantier. En particulier :

- informations concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants ;
- informations concernant les procédés d'exécution proposés

- informations relatives aux moyens (en études, en hommes et en matériels) qui seront utilisés ,
- les fiches techniques et/ou spécifications des composants retenus
- Avis technique du système d'intégration photovoltaïque
- dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets ;
- note sur l'installation du chantier ;

D- un certificat de visite (cf.§3.2) (modèle en annexe).

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres seront envoyées par courrier électronique.

Les offres devront parvenir à destination au plus tard à la date limite indiquée dans la page de garde du présent règlement.

Les documents constituant l'offre comportent le numéro du lot et comprennent :

- ♦ Le projet de marché demandé au paragraphe A de l'article 4 ci-dessus.
- ♦ Les aspects organisationnels demandés au paragraphe B de l'article 4 ci-dessus
- ♦ Le mémoire justificatif demandé au paragraphe C de l'article 4 ci-dessus.
- ♦ Le certificat de visite demandé au paragraphe D de l'article 4 ci-dessus.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront prendre contact avec :

Renseignements techniques :
copie buisson@CEA@orange.fr

contact@bet-ramat.fr avec en

Renseignements administratifs :

contact@icea-enr.fr

CERTIFICAT DE VISITE DU SITE

Je soussigné,
.....

certifie que
.....

s'est rendu sur le site (Damase Auba) , le

afin de visiter les lieux ou doivent s'exécuter les travaux.

Fait à, le